

DECLARATION LIMINAIRE DU Sne-FSU

Formation Spécialisée du CSA de l'OFB du 07 juillet 2026

Monsieur le Président,

Le Sne-FSU n'ira pas par 4 chemins : vous piétinez le dialogue social !!!

Sur le quasi-statut, vous refusez une motion écrite par certains membres du conseil d'administration demandant le maintien du quasi-statut. Pire, vous la réécrivez en prônant l'extinction du QSE et refusez la discussion lors du CA d'hier le 6 juillet 2026. Vous nous menacez et nous vous répondons :

- + Que les propositions fournies au guichet unique et le retour n'ont pas été communiqués aux représentants du personnel. Le manque de transparence joue en votre défaveur.
- + Que les montants socles (chiffres de mai 2025) pour le régime indemnitaire sont toujours en dessous de ceux des fonctionnaires. Pire encore, vous auriez pu améliorer substantiellement le régime indemnitaire des agents sous quasi-statut sans modifications du décret : en effet la note de gestion OFB est loin des plafonds réglementaires. L'inertie joue en votre défaveur
- + Vous évoquez la rémunération au mérite. Encore une manière de détruire le collectif ; diviser pour mieux régner !! Vous allez mettre des agents en compétition à un endroit où ils ont besoin de travailler ensemble. Vous devez le respect du droit du travail à tous les personnels de votre établissement. Le Sne-FSU attend vos explications sur la rémunération au mérite.
- + Vous dites que l'attractivité du QSE a besoin d'être améliorée. Mais la doctrine RH de l'établissement est un véritable repoussoir. Qui rêve d'être en CDD 6 ans et avec quelle garantie, notamment sur l'égalité des salaires ?

Réponse DG : Il justifie qu'il faut accepter la situation proposée par le guichet unique au risque de voir toutes les propositions de revalorisation refusées. Le point sera porté au conseil d'administration fin août et il ne sera pas trop tard pour faire des remontées.

Réponse DRH : Les documents seront transmis par le ministère demain pour la réunion du 16/07 au ministère. Le mérite apparaîtra sur la part variable du régime indemnitaire.

Réponse DGDRA : Le premier travail porte sur le régime indemnitaire à mettre en place dans un premier temps et viendra ensuite le travail sur la note de gestion pour les futurs recrutements. Sur le statutaire, la proposition sera la mise en extinction à compter du 01/01/2028 avec des clauses de sauvegarde pour les promotions qui ne seront pas mirobolantes. Les grilles indiciaires ne seront pas revues. Seul le régime indemnitaire sera modifié.

Pour le Sne-FSU, cela ne répond pas à nos interrogations. Tout n'est pas aussi clair qu'ils veulent bien le dire. Des dérives sur les égalités de rémunération seront bien là... Sans connaître le budget alloué à ce nouveau régime indemnitaire et qui apparemment ne sera pas exponentiel, certains ne seront pas franchement revalorisés... C'est ce qu'on appelle signer un chèque en blanc !!!!

Sur le fonctionnement des instances, le Sne-FSU vous rappelle que :

- ✚ Ne pas avoir les documents, c'est de l'obstruction à nos missions de représentant du personnel, c'est une manière de ne pas progresser, de ne pas faire de prévention, de mettre la poussière sous le tapis. Combien d'instances depuis le début de l'OFB où nous réclamons les dossiers en temps et en heure pour travailler et faire nos propositions ? Petit calcul grossier : 3 instances par an, depuis 7 ans. 21 instances où les dossiers nous arrivent trop tard.
- ✚ Vous faites depuis trop longtemps reposer la question de la prévention sur une équipe réduite et cette situation devient inacceptable. Le Sne-FSU vous demande de prendre à bras le corps ce sujet.

Les risques psycho sociaux touchent tout votre personnel. Le Sne FSU n'a eu de cesse de le répéter. Et vous êtes responsable : c'est toujours plus clair quand on le dit nous ne remettons absolument pas en question l'investissement des personnels de cette direction, mais toute cette charge de travail repose sur bien trop peu de personnes. Le sous dimensionnement DRH pose vraiment problème aujourd'hui, recrutement non fait en temps et en heure, cycle de mobilité retardé. Que faites-vous du bien-être au travail, de l'équilibre vie professionnelle vie personnelle. Vous pouvez penser que nous faisons un focus sur cette Direction, mais c'est la direction qui gère l'ensemble de vos personnels et quand elle dysfonctionne c'est tout le personnel qui en ressent les conséquences.

Le Sne FSU est heureux de constater que vous n'avez pas communiqué autant sur le port discret que sur la plateforme de signalement. Cela tombe plutôt bien : tous les agents ne sont toujours pas formés et le matériel livré est défectueux... Le Sne-FSU s'inquiète de la manière dont vous allez expliquer ça aux tutelles... Merci de nous rappeler le budget dédié pour cette mesure...

En résumé, Monsieur le Président, quel budget allouez-vous à la prévention pour le bien-être au travail en comparaison de ce que vous avez mis sur la table pour répondre à nos détracteurs ?

Le Sne-FSU ne se trompe pas de combat en se battant pour les personnels et non pour les lobbys.

Le Sne-FSU attend de votre part des réponses franches et honnêtes.